Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB202604030-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 02.04.2026 **Affichage** : 02.04.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle (arrivée à 20 h 10), HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis, BUCCO Mattéo.

Absente excusée : HUBERT Chantal (pouvoir à M. BUSSON).
Absente : MAGNET Aurore.

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Mattéo BUCCO.

N°2026-04-030 DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX POUR SIEGER DANS LES STRUCTURES RELEVANT DE FOUGERES AGGLOMERATION

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner des délégués titulaires et suppléants qui seront proposés à Fougères Agglomération pour siéger au sein des structures relevant de sa compétence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE de désigner les délégués suivants :

Pour le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères
Le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères est chargé d'élaborer, porter et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territorial, document de planification qui fixe les orientations d'aménagement à long terme pour le territoire de Fougères Agglomération et Couesnon Marche de Bretagne

Titulaire 1 **M. Alain FORÊT**
Titulaire 2 **M. Maurice LESÉNÉCHAL**
Suppléant 1 Mme Marie-Christine GENOUVRIER
Suppléant 2 M Gildas JOSSELIN

Pour le SMICTOM
Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Pays de Fougères a en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères. Il est compétent sur un territoire composé de 46 communes issues de 2 intercommunalités.

Titulaire 1 **M. Joseph MOUTEL**
Titulaire 2 **M. Mathis CHESNAIS**
Suppléant 1 M. Benjamin BOULANGER
Suppléant 2 Mme Virginie BOISSON

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB202604030-DE

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 9 avril 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
M. Mattéo BUCCO

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.